



Envoi au contrôle de légalité le : 7 juillet 2023

Publication électronique le : 7 juillet 2023

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 19 JUIN 2023

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : Mme Delphine DUWICQUET

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Carole DUBOIS, Mme Zohra OUAGUEF, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, Mme Brigitte BOURGUIGNON, Mme Anouk BRETON, M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT, Mme Audrey DESMARAI, M. Alain DE CARRION, M. Jean-Luc DUBAËLE, M. Philippe DUQUESNOY, Mme Delphine DUWICQUET, Mme Ingrid GAILLARD, M. Raymond GAQUERE, Mme Séverine GOSSELIN, Mme Aline GUILLUY, M. Sébastien HENQUENET, M. René HOCQ, M. Ludovic IDZIAK, Mme Michèle JACQUET, Mme Maryse JUMEZ, Mme Marine LE PEN, Mme Emmanuelle LEVEUGLE, Mme Geneviève MARGUERITTE, M. Michel MATHISSART, Mme Sandra MILLE, M. Bertrand PETIT, Mme Maryse POULAIN, M. Benoît ROUSSEL, M. Jean-Pascal SCALONE, M. Jean-Marc TELLIER, Mme Véronique THIEBAUT, Mme Françoise VASSEUR, Mme Cécile YOSBERGUE.

**Excusé(s)** : M. Alain MEQUIGNON, M. Olivier BARBARIN, M. Philippe FAIT, Mme Nicole CHEVALIER, M. Guy HEDDEBAUX, M. Daniel KRUSZKA, M. Philippe MIGNONET, M. François VIAL.

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2022**  
**(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

(N°2023-272)

Le Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14 et L.3211-1 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, son article L.3213-2 ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public départemental » rendu lors de sa réunion du 30/05/2023 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article unique :**

D'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2022, tel que présenté au rapport et conformément aux tableaux joints à la présente délibération.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 78 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrits) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
---

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 19 juin 2023

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

**Les acquisitions et cessions relatives à la voirie 2022 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation Domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
MAISNIL-LES-RUITZ	prairie	ZE 78	9 931	particulier		18/10/2021	09/03/2022	Création d'un parking Base de loisirs d'OLHAIN	amiable	6 952,00 €
MAISNIL-LES-RUITZ	prairie	ZE 76	989	particulier		18/10/2021	09/03/2022	Création d'un parking Base de loisirs d'OLHAIN	amiable	693,00 €
HOUDAIN	prairie	AR 507	537	personne morale de droit privé		06/12/2008	14 et 16/03/22	RD 301 HOUDAIN	amiable	14 787,00 €
MAISNIL-LES-RUITZ	sol	ZD 39	45 691	personne morale de droit public		08/09/2008	01/03/2022	RD 941 déviation de BRUAY-LA-BUISSIÈRE	amiable	50 270,21 €
BIENVILLERS-AU-BOIS	sol	A 1129	39	particulier		07/06/2021	07/04/2022	Régularisation délaissé de voirie	amiable	1 500,00 €
MAZINGARBE	sol	B 2840, 2842, 2844, 2846	2 192	personne morale de droit public		18/10/2021	21/07/2022	RD 165E1 à MAZINGARBE et GRENAY - Aménagement piste cyclable	amiable	659,00 €
GRENAY		AA 167, 169	2 200							
DAINVILLE	Terrain dépendant de bâti	ZS 23	287	particulier		26/04/2022	12/07/2022	Mise à l'alignement RD 60	amiable	14 924,00 €
ZOUAFQUES	sol	B 935	523	particulier		01/10/2018	12/09/2022	Aménagement du giratoire RD 943/RD 217	amiable	314,00 €
HARNES	sol	AR 671, 677, 683	559	ETAT		07/07/2020	01/07/2022	RD 919 Contournement de COURRIERES	amiable	2 497,00 €
HARNES	sol	AR 727, 729	787	particulier		25/04/2022	10/10/2022	RD 919 contournement de COURRIERES	amiable	4 113,00 €
COURRIERES	sol	AX 507, 506, 505, 415, 510, 424, 512, 514, 420	24 787	personne morale de droit public		07/07/2020	30/03/2022	RD 919 contournement de COURRIERES	amiable	39 040,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation Domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
OYE-PLAGE	sol	AH 486, 488, 494, 496, 497, 498, 499	1 339	personne morale de droit privé		10/05/2021	14/03/2022	Eurovéloroute 4	amiable	60 255,00 €
LUMBRES	jardin	D 1696	1 894	personne morale de droit public		25/04/2022	04/10/2022	RD 225 Liaison douce	amiable	66 290,00 €
BUSNES	terre	ZE 268, 269, 270, 271	2 144	particulier		04/05/2009 et 06/03/2017	30/12/2022	RD 916 Contournement de BUSNES	amiable	5 106,00 €
LILLERS	terre	YD 67, 96, 99	6 932							
DIVION	sol	AT 555	181	particulier		10/05/2021	27/12/2022	RD 301 DIVION	amiable	5 280,00 €
ETAPLES	terre	AW 287 et 289	3 357	personne morale de droit public		25/04/2022	28/11/2022 et 26/12/2022	régularisation giratoire RD 939-zone activités Opalopolis	achat vente réciproque	1,00 €
BAILLEUL-AUX-CORNAILLES	terre	ZI 115	2 845	particulier		20/09/2021	13/12/2022	RD 939/RD83 Aménagement de giratoire	amiable	1,00 €
<b>Total des acquisitions:</b>			<b>107 214</b>							<b>272 682,21 €</b>

CESSIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation Domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange...)	Prix de cession
AUCHEL	sol	AL 626	27	personne morale de droit privé	810,00 €	10/05/2021	06/05/2022	purge droit de rétrocession (projet échangeur RD 181)		810,00 €
WAILLY	sol	AD 471	44	particulier	100,00 €	22/11/2021	30/03/2022	délaissé de voirie		100,00 €
CONTES	sol	C 1020	272	particulier	1 360,00 €	22/11/2021	14/02/2022	rétrocession foncière		1 360,00 €
COURRIERES	labour	ZA 173	2 314	particulier	3 216,00 €	27/09/2022	05/12/2022	aliénation foncière		3 216,00 €
DOURGES	sol	ZA 635 ZB 608	5 893	personne morale de droit public	7 071,60 €	25/04/2022	20/05/2022	terrains RD 161 plate forme multi modale de DOURGES		7 071,60 €
MERICOURT	sol	AM 1364	418	personne morale de droit public	1 672,00 €	16/05/2022	30/06/2022	aliénation foncière		1 839,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation Domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange...)	Prix de cession
LONGVILLIERS	taillis, bassins et bâti	ZD 54	3 332	personne morale de droit public	14 000,00 €	13/12/2021	27/09/2022	transfert dans le DP communautaire (RD 146 bassins)		1,00 €
CAFFIERS	sol	B 1003	665	personne morale de droit public	100,00 €	25/04/2022	23/06/2022	transfert dans le DP communal sans déclassement préalable		1,00 €
WINGLES	sol	ZA 81	86	personne morale de droit public	1 505,00 €	25/04/2022	28/11/2022 et 26/12/2022	domaine privé départemental	achat vente réciproque	1505
ECHINGHEN	terre	B 497	824	particulier	665,00 €	25/04/2022	18/08/2022	délai de voirie RD 240		300
BAINCTHUN	terre	D 404	838							
CUCQ	terrain non bâti	AC 180	1 639	personne morale de droit public	119 370,00 €	21/03/2022	04/07/2022	purge droit de rétrocession ( projet RD 939 liaison A16 Canche)		101 465,00 €
	terrain bâti	AC 178, 179	745							
LE TOUQUET	terrain non bâti	AR 21, 22	437							
<b>Total des cessions:</b>			<b>17 534</b>							<b>117 668,60 €</b>

**Les acquisitions et cessions relatives aux collèges et au patrimoine 2022 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

<b>ACQUISITIONS pour les COLLEGES</b>											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)	
ETAPLES	collège	AE 549, 552, 553, 555, 556, 557, 558, 560, 562	27 354	personne morale de droit public	néant	18/10/2021	02/05/2022	transfert de propriété du collège Jean Jaurès	amiable	à titre gratuit	
SAINS-EN-GOHELLE	collège	AB 835	11 182	personne morale de droit public	néant	04/07/2022	25/11/2022	transfert de propriété du collège Jean Rostand	amiable	à titre gratuit	
	espace vert	AB 838	680	personne morale de droit public	6 800,00 €			terrain complémentaire		euro symbolique	
HEUCHIN	collège	B 1127, 1130, 1133	12 165	personne morale de droit public	néant	13/06/2022	15/09/2022	transfert de propriété du collège Jacques Prévert	amiable	à titre gratuit	
FRUGES	terrain	AK 135	39	particulier	néant	22/11/2021	28/07/2022	restructuration du collège Jacques Brel	amiable	1 170,00 €	
LICQUES	collège	E 1418, 1421, 1422, 1424, 1426	9 698	personne morale de droit public	néant	13/06/2022	08/09/2022	transfert de propriété du collège Jean Rostand	amiable	à titre gratuit	
Sous-total collèges:			61 118								1 171,00 €
<b>ACQUISITIONS pour le PATRIMOINE</b>											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m²	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)	
SAINT-LAURENT-BLANGY	sol	ZC 420, 421, 274	2 867	personne morale de droit public	25 636,00	27/09/2022	12/12/2022	rétrocession surplus terrain du SDIS	amiable	euro symbolique	
Sous-total patrimoine:			2 867								1,00 €
<b>Total des acquisitions:</b>			<b>63 985</b>								<b>1 172,00 €</b>
<b>CESSIONS pour les COLLEGES</b>											
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant Evaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalité (échange..)	Prix de cession	
ETAPLES	sol	AE 286	198	personne morale de droit public	30,00 €	18/10/2021	21/02/2022	régularisation/parcelle hors de l'enceinte du collège		30,00 €	
Sous-total collèges:			<b>198</b>								<b>30,00 €</b>
<b>CESSIONS pour le PATRIMOINE</b>											
Sous-total patrimoine:				néant							
<b>Total des cessions:</b>			<b>198</b>								<b>30,00 €</b>

**Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles 2022 Pôle ADT/SGADT/SVPD**

ACQUISITIONS										
Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
GUINES	terrain	AN 362, 600, 604, 935, 936	9 717	particulier	30 000,00 €	02/12/2019	16/03/2022	Zone de Préemption " Le Marais de Guînes"	amiable	30 000,00 €
GUINES	étangs, hutte	AL 73, 74	40 553	particulier	eval BF	27/09/2022	20/12/2022	Zone de Préemption " Le Marais de Guînes"	amiable	170 000,00 €
SAINT-OMER	étang / fossé	BO 330, 331, 332	1 556	particulier	959,70 €	arrêté 23/09/2021	03/02/2022	Zone de Préemption " Le Romelaëre"	DIA	894,23 €
SAINT-OMER	terre	BO 324, 325,326, 327, 328, 329	8 626	particulier	6 576,50 €	22/11/2021	22/02/2022	Zone de Préemption " Le Romelaëre"	amiable	6 576,50 €
SAINT-OMER	terre	BN 31, 32	3 513	particulier	eval BF	01/06/2022	10/10/2022	Zone de Préemption " Le Romelaëre"	amiable	5 000,00 €
WINGLES	terrain	AA 14 AB 34, 35	6 214	particulier	8 611,00 €	20/09/2021	09/02/2022	Zone de Préemption "Val du Flot"	amiable	9 300,00 €
CARVIN	terrain	AZ 491	931	personne morale de droit privé	1 862,00 €	22/11/2021	24/02/2022	Zone de Préemption "Val du Flot"	amiable	1,00 €
BENIFONTAINE	bois, étang, chemin	AA 67, AB 12	35 575	personne morale de droit privé	370 635,00 €	22/11/2021	06/05/2022	Zone de Préemption "Val du Flot"	amiable	371 175,00 €
HULLUCH		AI 128, 152, 163, 183, 185, 196, AK 189, 190, 315, 318, 320	40 264							
WINGLES		AA 20, 23, 26	43 347							
WINGLES	Marais	AA 12	11 631	particulier	72 000,00 €	18/10/2021	22/12/2022	Zone de préemption "Le Val du Flot"	amiable	69 786,00 €
BILLY-BERCLAU	plan d'eau et bois	AM 53	75 395	personne morale de droit public	250 311,00 €	27/09/2022	05/10/2022	Zone de préemption "Le val du Flot"	amiable	250 311,00 €
BOURET SUR CANCHE	bois et prairie	AD 13 et 14	4 910	particulier	8 201,00 €	07/06/2021	17/11/2022	Ancienne voie ferrée Frévent-Rebreuve - chemin de randonnée	amiable	8 201,00 €
BIACHE SAINT VAAST	terre/étang	AL 8, 9	38 889	particulier	eval BF	arrêté 03/11/2021	25/04/2022	Zone de Préemption "Le marais au dessus de la Scarpe"	amiable	125 000,00 €
		AL 1 à 7, 71 à 73, 135				21/03/2022			amiable	
ESQUERDES	terres boisées	AD 6, 7, 41,43 et 45	150 476	personne morale de droit privé	390 000,00 €	21/03/2022	05/12/2022	Zone de préemption " La vallée de l'Aa"	amiable	390 000,00 €

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surf. en m <sup>2</sup>	Vendeur	Montant Evaluation domaniale	Date CPCD	Date acte	Objet de l'acquisition	Modalité (amiable, expro, échange..)	Prix d'acquisition (en €)
SANGATTE	terre	B 247	3 994	Bien sans maître	599,00 €	21/02/2022	27/06/2022	Accès ENS ZP "les noires Mottes"	amiable	1,00 €
EPERLECQUES	terre	ZA 15	6 330	particulier	eval BF	arrêté du 14/04/22	13/07/2022	Zone de Prémption " La forêt d'Eperlecques"	DIA	4 431,00 €
ARDRES	Pâturage et eau	AT 317 AV 159	30 906	particulier	45 000,00 €	04/07/2022	29/12/2022	Zone de préemption "Le lac d'Ardres"	Amiable	45 000,00 €
Total des acquisitions			512 827							1 485 676,73 €

**CESSIONS**

Commune	Nature du bien	Réf.Cad.	Surface	Acquéreur	Montant évaluation domaniale	date CPCD	Date acte	Objet de la cession	Modalités (échange...)	Prix de cession
TILQUES	prairie, bois, sol et aire de piquenique	AE 81 82 98 99 101 102 104 105 106 107 109 114 115 116 117 118 119 135 136 137 138 144 171 174	104 539	personne morale de droit public		07/10/2019	26/12/2022	Cession au Conservatoire du Littoral		106 504,50 €
SALPERWICK		AE 61 62 63 65 67 71 76 79 81 88 154 193 203 213 217 222 269								
SAINT-MARTIN-BOULOGNE	terrain	BE 2, BH 16, BI 1, 6, 39, BR 42, BS 1, 2, 3, 223, 344	82 908	personne morale de droit public	94 494,60 €	07/06/2021	08/02/2022	déclassement des ENS - ex ZP de la Waroquerie		94 494,60 €
BOULOGNE	terrain	AZ 1334	4 580	personne morale de droit public	1,00 €	13/12/2021	30/03/2022	déclassement des ENS - ex ZP de la Waroquerie		1,00 €
TILQUES	jardin	AE 140	1 017	particulier	1 220,00 €	21/03/2022	20/07/2022	déclassement des ENS - ex ZP le Vivier Sainte Aldegonde		1 220,00 €
CLAIRMARAIS	terre	D 173, 177, 318	9 360	particulier	3 865,00 €	21/03/2022	29/09/2022	déclassement des ENS - ex ZP le Vivier Saint-Eloi		3 865,00 €
SAINT-OMER	terre	BO 32 à 36, BO 425	7 720	particulier	3 000,00 €	21/03/2022	30/09/2022	déclassement des ENS - ex ZP le Cordon entre la Leeck et la petite Clémingue		3 000,00 €
SANGATTE	impasse	B 358	515	personne morale de droit public	88,00 €	21/02/2022	23/06/2022	impasse cimenterie		1,00 €
SALPERWICK	terrain	AE 515, 516, 518	2173	particulier	5 000,00 €	16/05/2022	13/09/2022	déclassement des ENS - ex ZP le Marais de Salperwick		5 000,00 €
Total des cessions			212 812							214 086,10 €



# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial  
Secrétariat général du Pôle Aménagement et Développement  
Territorial  
Service de la Valorisation de la propriété départementale

**RAPPORT N°12**

Territoire(s): Tous les territoires

Canton(s): Tous les cantons

EPCI(s): Tous les EPCI

## **CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 19 JUIN 2023**

#### **BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES - EXERCICE 2022** **(ANNEXE AU COMPTE ADMINISTRATIF)**

L'article L 3213-2 alinéa 2 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'un département, par celui-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec ce département, donne lieu chaque année à une délibération du conseil départemental. Ce bilan est annexé au compte administratif du département ».

Ce bilan est une obligation légale qui permet à l'assemblée délibérante de porter une appréciation sur les acquisitions et cessions immobilières du Département et de disposer d'une synthèse des actions menées durant un exercice comptable.

Les acquisitions et cessions de biens immobiliers ont toutes fait l'objet d'une délibération de la Commission Permanente. Elles traduisent la mise en œuvre du Plan Stratégique Patrimonial, adopté par le Conseil Général le 25 mars 2013, dont les orientations prévoient : l'amélioration des conditions d'accueil des usagers, un meilleur environnement des conditions de travail du personnel, l'adaptation du parc immobilier aux besoins de l'activité, l'amélioration de la performance énergétique, la rationalisation économique, une gouvernance modernisée de l'immobilier départemental.

Ce bilan est présenté de façon thématique, en complémentarité des tableaux annexés, en examinant successivement les acquisitions et cessions relatives à la voirie (I), celles relatives aux collèges et bâtiments départementaux (II), et celles concernant les espaces naturels sensibles (III).

#### **I ) Les acquisitions et cessions relatives à la voirie**

##### **1) Les acquisitions**

Elles concernent des projets d'ampleur variable, portant sur le développement et l'aménagement du réseau routier, l'amélioration de la qualité et de la sécurité au profit des usagers de la route. Il peut donc s'agir de la création de voies nouvelles pour dévier les routes départementales qui traversent les agglomérations, de l'aménagement de carrefours ou la rectification de virages dangereux,

l'élargissement de voies, ou encore de la réalisation d'aménagements cyclables.

**En 2022 le Département a acquis 107 214 m<sup>2</sup> (10 ha 72 a 14 ca) pour un prix d'acquisition total de 272 682,21 €, pour ses besoins en infrastructures de voirie.** 15 des 17 transferts de propriété réalisés à l'amiable sans recours à la procédure d'expropriation, l'ont été par actes rédigés en la forme administrative par le bureau foncier du Département. Parmi eux, 4 concernaient des terres agricoles pour 15 278 m<sup>2</sup> (1 ha 52 a 78 ca).

2) Les cessions

Les cessions concernent des délaissés de voirie ou des terrains relevant du domaine privé du Département.

**En 2022, les 11 cessions de terrains « voirie », dont 1 achat-vente réciproque, ont concerné 17 534 m<sup>2</sup> (1 ha 75 a 34 ca) pour 117 668,60 € de recette.**

II) Les acquisitions et cessions relatives aux collèges, au patrimoine départemental et les autres contrats

1) Les acquisitions

a) *Pour les collèges*

Elles ont pour objectif, d'une part le transfert de propriété à titre gratuit des biens immeubles des collèges mis à disposition du Département, et d'autre part la maîtrise foncière des terrains nécessaires à la réalisation des extensions ou des constructions de collèges.

Quatre collèges (« Jean Jaurès » à ETAPLES, « Jacques Prévert » à HEUCHIN, « Jean Rostand » à LICQUES et « Jean Rostand » à SAINS-EN-GOHELLE) ont fait l'objet d'un transfert de propriété à titre gratuit au profit du Département en 2022, portant le nombre des collèges dont le Département est propriétaire (foncier et constructions) à 103 sur un total de 125 collèges. D'autre part, en 2022, 1 terrain communal a été acquis moyennant l'euro symbolique (réserve foncière à SAINS-EN-GOHELLE), et 1 terrain à un particulier à FRUGES pour l'aménagement d'un accès des véhicules de secours.

**En 2022, suite à 5 actes administratifs, ce sont 61 118 m<sup>2</sup> (6 ha 11 a 18 ca) qui ont été acquis pour les collèges pour une dépense de 1 171,00 €.**

b) *Pour les bâtiments départementaux*

Les acquisitions permettent la réalisation des programmes de construction ou d'extension des bâtiments utiles aux compétences départementales, tels que par exemple les Maisons du Département (« Aménagement et Développement Territorial » ou « Solidarité »), les Centres d'Incendie et de Secours (CIS), les Centres d'Entretien Routiers (CER). Elles sont réalisées à l'amiable, sur la base de la valeur fixée par le service local du domaine ou moyennant l'euro symbolique. En 2022 à SAINT-LAURENT-BLANGY, l'assiette foncière du terrain du SDIS a été régularisée à l'euro symbolique avec la rétrocession de 2 867 m<sup>2</sup> (28 a 67 ca) au Département.

**En 2022, un immeuble non bâti pour 2 867 m<sup>2</sup> (28 a 67 ca ) a été acquis moyennant l'euro symbolique.**

2) Les cessions

a) *Liées aux collèges*

Elles permettent essentiellement la régularisation des surplus des

terrains d'assiette des collèges. **En 2022, la cession d'une parcelle de 198 m<sup>2</sup> ( 1 a 98 ca) est intervenue au collège d'ETAPLES pour un prix de 30,00 €.**

b) *Du patrimoine bâti et non bâti*

Ces cessions permettent de valoriser les biens du patrimoine qui ne sont plus utiles à l'exercice des missions du Département. **En 2022, aucun immeuble n'a été cédé dans ce cadre.**

3) Les baux emphytéotiques

En 2022, aucun bail emphytéotique n'a été signé.

III) Les acquisitions et cessions relatives aux espaces naturels sensibles

Au 1er janvier 2022, le Département était propriétaire de 1 825 hectares au titre des 73 zones de préemption et des 7 sites classés espaces naturel sensibles.

1) Les acquisitions

Elles s'effectuent au moyen du droit de préemption, ou dans un cadre amiable, sur les 8 342 hectares de bois, landes, carrières, terrils, dunes, falaises, marais inscrits en zones de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles. 7 secteurs dits « sensibles », viennent s'ajouter aux zones de préemption : « les Falandes » à RUITZ, HAILLICOURT, HESDIGNEULLES-BETHUNE, BRUAY-LA-BUISSIERE, le « Pays à part » (ou « 6 de Bruay ») à RUITZ, HAILLICOURT, MESNIL-LES-RUITZ, « le 9-9bis » à OIGNIES, « le terril 98 » à ESTEVELLES, « les Ballastières » à AIRE-SUR-LA-LYS, « le Mont-Saint-Sylvestre » à BAINGHEN et LONGUEVILLE, « la Chapelle de Guémy » à TOURNEHEM-SUR-LA-HEM. Dans ces secteurs, où le droit de préemption ne s'applique pas, les acquisitions sont réalisées à l'amiable. Tous les terrains acquis font l'objet d'un procès-verbal de mise à disposition au Syndicat Mixte EDEN 62.

**En 2022, 512 827 m<sup>2</sup> (51 ha 28 a 27 ca) ont ainsi été acquis** dans les zones de préemption « le marais de Guines » à GUINES, « le Romelaère » à SAINT-OMER, « le Val du Flot » à BENIFONTAINE, BILLY-BERCLAU, CARVIN, HULLUCH et WINGLES, « le marais au-dessus de la Scarpe » à BIACHE-SAINT-VAAST, « la vallée de l'AA » à ESQUERDES, « les noires Mottes » à SANGATTE, « la forêt d'Eperlecques » à EPERLECQUES et « le lac d'Ardres » à ARDRES **pour un coût total de 1 485 676,73 €.**

2) Les cessions

Elles peuvent avoir lieu suite à la suppression d'une zone de préemption, ou intervenir pour les terrains départementaux ayant vocation à être gérés par le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres.

**En 2022, 104 539 m<sup>2</sup> (10 ha 45 a 39 ca) ont été cédés** au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres à TILQUES et SALPERWICK, et suite à leur déclassement du domaine public, 108 273 m<sup>2</sup> (10 ha 82 a 73 ca ) ont été cédés à un particulier et à une personne morale de droit privé à CARENCY et CONCHIL-LE-TEMPLE. **Soit un total de 212 812 m<sup>2</sup> (21 ha 28 a 12 ca) cédés pour une recette de 214 086,10 €.**

En conclusion, la politique d'acquisitions et de cessions menée par le Département se caractérise par :

- un acteur unique, aucune convention, aucun marché n'ayant conduit une autre personne à conclure des opérations pour le compte du Département ;
- un objet multiple, voirie, patrimoine (collèges et bâtiments départementaux), espaces naturels ;
- des techniques d'acquisitions variées, ventes de droit commun très majoritairement, transfert par ordonnance d'expropriation très rarement ;
- des moyens financiers diversifiés puisqu'à côté des crédits ordinaires, une taxe spéciale dont le produit est affecté, permet de financer la politique d'acquisition des espaces naturels sensibles.

**A travers la mise en œuvre de cette politique, 684 000 m<sup>2</sup> (68,4 ha) ont été acquis pour un montant de 1,7 M €, et 230 000 m<sup>2</sup> (23 ha) cédés pour une recette de 332 000 €.**

Il convient d'acter et d'approuver le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire du Département du Pas-de-Calais lors de l'exercice 2022, tel que présenté ci-dessus et conformément aux tableaux joints.

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY